



Ville de  
**Fleury-  
Mérogis**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le trois juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire

**Date de convocation :** **Présents :** David DERROUET, Aline CABEZA, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Karine RANVIER, Germain BATTAIS, Célia LEGENTY, Martine CHABOT, Stéphane BERNARD, Catherine DEGOUL, Ahmed NACEH, Nathalie CLAVIER, Faouzi CHERCHALI, Plamena MAIN, Gisèle BIKANDOU, Caroline SEVERIN, Jean-Marc FRESIL, Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN  
**27/06/2015**

**Date d'affichage :** **Excusés :** Joseph JASMIN, Nicolas PIFFAULT pouvoir à Stéphane BERNARD, Didier FILLAT pouvoir à Nathalie CLAVIER, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE  
**27/06/2015**

**En exercice :** 29  
**Présents :** 22  
**Votants :** 25

**Absent :** Boualem BENAOUA  
**Secrétaire de séance :** Alexandra LE FOLL

### **1 - Démission de Jean-Marc FRESIL de son poste de 2ème adjoint**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTER** la démission de Mr Jean-Marc FRESIL

**DIT** que Monsieur Jean-Marc FRESIL conservera son mandat de conseiller municipal

### **2 - Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**PROCEDE** à la désignation du 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire au scrutin secret, à la majorité absolue

Monsieur le Maire demande qui se porte candidat.

Madame Martine CHABOT se porte candidate

Les résultats obtenus sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement au scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposés) : 25

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 22

Madame Martine CHABOT a été élue adjointe

Le tableau des adjoints est donc modifié comme suit :

- Aline CABEZA 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de la culture, du logement et de la lutte contre les discriminations
- Nathalie BATARD 2<sup>ème</sup> adjointe en charge de l'enfance et du scolaire
- Claude BOUTIN 3<sup>ème</sup> adjoint en charge des travaux et du scolaire
- Nadia LE GUERN 4<sup>ème</sup> adjointe en charge de la petite enfance et de la réussite éducative
- Didier RAJOBSON 5<sup>ème</sup> adjoint en charge du sport de la vie associative et du développement durable
- Alexandra LE FOLL 6<sup>ème</sup> adjointe en charge de la jeunesse et des retraités
- Karine RANVIER 7<sup>ème</sup> adjointe en charge de l'action sociale, de l'emploi, de l'insertion et du commerce
- Martine CHABOT 8<sup>ème</sup> adjointe en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement

**DIT** que le nouvel adjoint occupera le dernier rang

**DIT** que les adjoints déjà en place remonteront d'un rang

### **3 - Indemnité de fonction du nouvel adjoint**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** que le nouvel adjoint qui occupe le 8<sup>ème</sup> rang perçoit les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire

**DIT** que le tableau ci-dessous reste inchangé

	Indemnité de base	Indemnité majorée	Montant brut
Maire	55 %	65 %	2470.95
1er adjoint	21.6 %	27 %	1026.40
2ème au 8 ème adjoint	20.24 %	25.3 %	961.77
Conseiller municipal délégué	12.72 %	NEANT	483.55

**DIT** que le versement des indemnités de fonction prend effet au retour du contrôle de légalité

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal

Pour : 21 voix

Contre : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Abstention : 1 voix (Jean-Marc FRESIL)

#### **4 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Fleury-Mérogis rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal de la commune de Fleury-Mérogis soutient à l'unanimité la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- un moratoire immédiat du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) et une refonte de ses modalités de calcul,
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),

- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Séance levée à 21 h 25